



Résiliation de bail après décès du propriétaire

Par **lela**, le **09/12/2012** à **10:13**

Bonjour,

La dépendance du bien est occupée par une locataire jusqu'en 2014. Est-il possible de résilier le bail avec préavis de 6 mois dans le cas d'une vente (succession) suite au décès du propriétaire. Merci.

Par **amajuris**, le **09/12/2012** à **10:58**

bjr,

je ne crois que le décès du bailleur n'est pas une cause anticipée du bail d'habitation.

le bien peut être vendu occupé.

cdt

Par **cocotte1003**, le **09/12/2012** à **13:27**

Bonjour, les héritiers doivent respecter le bail, si vous voulez vendre vide, vous devez envoyer le congé aux locataires au moins 6 mois avant la fin d'une période triennale, ou vendre occupé, cordialement